DOSSIER TECHNIQUE A JOINDRE

A LA DECLARATION DE MANIFESTATION CYCLISTE

SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les modalités et délais de transmission du dossier technique sont précisés sur l'imprimé Cerfa.

L'organisateur doit se reporter aux RTS (Règles Techniques et de Sécurité) de la Fédération Française de Cyclisme. Les RTS sont consultables sur le site de la Fédération Française de Cyclisme :
https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateurs/

LE (OU LES) ORGANISATEURS

Personne physique ☐ Personne morale ☐

Organisateur : _____

Fédération d'affiliation : _____

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : _____

_____

Adresse complète : _____

_____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéro de téléphone : __ __ __ __ __

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____@ _____

LE COORDONNATEUR SÉCURITÉ

Nom(s) et prénom(s) : _____

_____

Adresse complète : _____

_____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéro de téléphone : __ __ __ __ __

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____@ _____

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : _____

_____

Lieu de l'organisation : _____

_____

Date(s) et horaire(s) de la manifestation : _____

_____

_____

Discipline(s) concernée(s) :

- ○ Cyclisme sur route
- ○ VTT
- ○ Cyclocross
- ○ autre (à préciser) : _____

Type de manifestation :

Course en circuit :	OUI ○	NON ○	
Course en ligne :	OUI ○	NON ○	
Course par étapes :	OUI ○	NON ○	Nombre d'étapes : _____
Epreuve de masse (cyclo-sportive) :	OUI ☐	NON ☐	

Epreuve :

☐ de jour ☐ nocturne ☐ semi-nocturne

Type de revêtement :

☐ Asphalte ☐ Terre ☐ Parcours mixte

CALENDRIER

L'épreuve est-elle inscrite au calendrier :

☐ De la Fédération Française de Cyclisme (FFC)

☐ De la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC)

☐ D'une Fédération affinitaire - à préciser :_____

☐ Autre - à préciser : _____

TERRITOIRES CONCERNES PAR LA MANIFESTATION

L'épreuve se déroule :

☐ sur le territoire d'une seule commune : la déclaration est à transmettre à la Mairie
(les arrêtés du Maire et du Président du Conseil Départemental sont à solliciter par l'organisateur)

☐ sur le territoire de plusieurs communes mais sur un seul département : la déclaration est à transmettre à la Préfecture ou sous-préfecture
(les arrêtés des Maires et du Président du Conseil Départemental sont à solliciter par l'organisateur

☐ sur le territoire de plusieurs départements : la déclaration est à transmettre à chaque Préfecture de département concerné par la manifestation
(les arrêtés des Maires et des Présidents des Conseils Départementaux sont à solliciter par l'organisateur)

LES PARTICIPANTS

L'épreuve est-elle ouverte aux **licenciés** ? ☐ Oui ☐ Non

L'épreuve est-elle ouverte aux **non licenciés** ? ☐ Oui ☐ Non

L'épreuve est-elle ouverte aux **mineurs** ? ☐ Oui ☐ Non

Existe-t-il différents types de **catégories** ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, compléter le tableau ci-dessous :

Catégories	Nombre maximal de participants	Lieu et heure du départ	Lieu et heure d'arrivée	Nombre de tours ou durée	Distance

Attention, le nombre total de participants simultanés sur un même circuit ne peut excéder le nombre maximum de participants défini dans les RTS de la Fédération Française de Cyclisme.

RAPPEL :

- la participation des mineurs est conditionnée à la présentation d'une autorisation parentale ou d'une licence sportive
- les participants doivent présenter une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat, qui doit dater de moins d'un an.

RAPPEL : L'obligation d'inscription des manifestations au calendrier des fédérations sportives a été supprimée.
Toutefois, toute personne (physique ou morale) souhaitant organiser une manifestation soumise à déclaration doit saisir préalablement pour avis la fédération délégataire, qui vérifie le respect des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) par le règlement particulier de la manifestation (article R. 331-9-1 du code du sport).
Aussi, tout dossier de déclaration de manifestation sportive présenté à l'autorité préfectorale ou la Mairie, par l'organisateur, doit contenir l'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci (article A 331-3 du code du sport) :

- Manifestation inscrite à un calendrier de la Fédération Française de Cyclisme : L'avis de la FFC n'est pas nécessaire, l'inscription au calendrier équivaut à un avis favorable de la FFC ou de l'un de ses organes déconcentré.
- Autres manifestations : L'avis est à demander au Comité Départemental ou au Comité Régional (selon les régions)

Dispositif de Secours

IMPORTANT : Il appartient à l'organisateur de se reporter aux Règles Techniques de Sécurité (RTS) de la Fédération Française de Cyclisme, et notamment le tableau relatif au dispositif de secours, afin d'adapter le dispositif retenu en fonction du type d'épreuve.

Présence d'une équipe de secouristes ? ☐ Oui ☐ Non

Nom, Prénom : _____ ☐ PSC1 ☐ PSE1 ☐ PSE2
Nom, Prénom : _____ ☐ PSC1 ☐ PSE1 ☐ PSE2
Nom, Prénom : _____ ☐ PSC1 ☐ PSE1 ☐ PSE2
Nom, Prénom : _____ ☐ PSC1 ☐ PSE1 ☐ PSE2
Nom, Prénom : _____ ☐ PSC1 ☐ PSE1 ☐ PSE2

Présence d'une association agrée de secouristes ? ☐ Oui ☐ Non
Nom de l'association :_____
Nombre de secouristes :_____

Présence d'un véhicule de Secours ? ☐ Oui ☐ Non
Type de véhicule : ☐ Véhicule ASSU (Ambulance de secours et de soins d'urgence de type B)
☐ Véhicule VSP (Véhicule de premiers secours à personnes)

Présence d'un médecin sur l'épreuve ? ☐ Oui ☐ Non
Nom, Prénom : _____
Nom, Prénom : _____
Nom, Prénom : _____
Nom, Prénom : _____

Autre (à préciser) :
Nom, Prénom : _____ Fonction : _____
Nom, Prénom : _____ Fonction : _____
Nom, Prénom : _____ Fonction : _____
Nom, Prénom : _____ Fonction : _____

NB : La préfecture ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale seront informées, dans un délai de 24 heures après la fin de la manifestation, de tous accidents et incidents qui auraient pu survenir lors de celle-ci.

Moyens à mettre en place	**Nature de l'épreuve *(compétition cycliste sur route)***			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 *secouristes pour se déplacer sur le circuit. (véhicule de tourisme à minima pour se déplacer sans notion de transport)* Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu *préciser* : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu *préciser* : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2) ou > ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

annexe 1 : Itinéraire détaillé

Compléter le tableau ci-dessous ou fournir un document qui doit comporter obligatoirement les rubriques suivantes :

- le kilométrage, les départements traversés, les communes traversées, les rues/routes… empruntées, les horaires de passage et les dangers, le positionnement des signaleurs s'ils ne sont pas indiqués sur le plan.

Kilométrage	Itinéraire détaillé	Course à xx km/h (horaire de passage)	Danger signalé par un drapeau jaune (ex : dos d'âne, rétrécissement de chaussée, descente dangereuse, etc…)	Passage à niveau	Nombre de signaleur au carrefour *(information à indiquer sur ce document ou sur un plan détaillé)*
	département de départ				
	Commune de départ				
	Lieu du départ fictif	xxhxx			
	Itinéraire fictif	Xxhxx			
	Commune du départ réel	Xxhxx			
	Localisation du départ réel	Xxhxx			
	Rue, avenue, RD, RN…….	Xxhxx			
	Rue, avenue, RD, RN…….	Xxhxx			
	Carrefour…	Xxhxx			

Kilométrage	Itinéraire détaillé	Course à xx km/h (horaire de passage)	Danger signalé par un drapeau jaune (ex : dos d'âne, rétrécissement de chaussée, descente dangereuse, etc…)	Passage à niveau	Nombre de signaleur au carrefour (information à indiquer sur ce document ou sur un plan détaillé)

annexe 2 : Communes traversées par la manifestation

Compléter le tableau ci-dessous :

- Le tableau récapitule les communes traversées et les dates auxquelles vous avez sollicité la demande d'arrêté ou l'autorisation de passage.

Communes traversées	Date d'envoi de la demande de passage et arrêté	Date de la réponse de la commune et arrêté	Avis favorable /défavorable	Arrêté de circulation / de stationnement

Communes traversées	Date d'envoi de la demande de passage	Date de la réponse de la commune	Avis favorable /défavorable	Arrêté de circulation / de stationnement

annexe 3 : Description des étapes
Si votre épreuve est une course à étapes, compléter le document ci-dessous :

Étape	Date	Départ	Arrivée

annexe 4 : Plan détaillé
Fournir un plan détaillé de la manifestation.
Les itinéraires doivent être clairement visibles et le sens de la course indiqué par des flèches.
S'il existe plusieurs parcours, chaque parcours sera d'une couleur différente et une légende précisera le détail de chaque parcours

Sur le parcours détaillé, les signaleurs pourront être placés sur la carte, sinon ils sont à indiquer sur l'itinéraire détaillé en annexe 1.

annexe 5 : liste des véhicules d'accompagnement
Le détail des véhicules d'accompagnement est indiqué dans les RTS de la Fédération Française de Cyclisme.

Type de véhicule	Fonction

Type de véhicule	Fonction

annexe 6 : signaleurs à poste fixe

Les signaleurs à poste fixe doivent porter le gilet jaune de haute visibilité mentionné à l'article R.416-19 du code de la route. Lorsqu'ils sont situés à un point fixe, les signaleurs doivent utiliser des piquets mobiles à deux faces, modèle K10, prévus à l'article A. 331-40 du code du sport.

La liste des signaleurs à porte fixe fournie doit comporter les nom, prénom, date et lieu de naissance, et le n° de permis pour chaque signaleur.

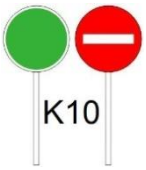

En outre, des barrières de type K2, pré-signalées, sur lesquelles le mot "course" sera inscrit, pourront être utilisées, en particulier lorsqu'un signaleur "couvre" un carrefour à plusieurs voies.

Nom	Prénom	Date de naissance	lieu de naissance	N° de permis de conduire

Je soussigné (prénom, nom) :

Organisateur (ou déclarant) de la manifestation :

atteste sur l'honneur que les signaleurs désignés ci-dessus sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

Fait à , le

Signature

Nom	Prénom	Date de naissance	lieu de naissance	N° de permis de conduire

Je soussigné (prénom, nom) :
Organisateur (ou déclarant) de la manifestation :
atteste sur l'honneur que les signaleurs désignés ci-dessus sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

Fait à , le

Signature

annexe 7 : signaleurs mobiles à motocyclettes

Les signaleurs à motocyclette peuvent régler manuellement la circulation sans disposer d'un panneau K10 dès lors qu'ils portent un casque de type homologué et un gilet de haute visibilité mentionné à l'article R. 416-19 du code de la route. Pour ce faire, les signaleurs utilisent les gestes règlementaires nécessaires à l'arrêt et à la remise en circulation des véhicules.
La liste des signaleurs mobiles à motocyclette fournie doit comporter les nom, prénom, date et lieu de naissance, et le n° de permis pour chaque signaleur.

Nom	Prénom	Date de naissance	lieu de naissance	N° de permis de conduire

Je soussigné (prénom, nom) :
Organisateur (ou déclarant) de la manifestation :
atteste sur l'honneur que les signaleurs désignés ci-dessus sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

Fait à , le

Signature

annexe 8 : Attestations relatives au dispositif de secours
L'organisateur transmet l'ensemble des attestations relatives au dispositif de secours présenté dans le cadre de la manifestation.

annexe 9 : Natura 2000 ***(le cas échéant)***
Si la manifestation est soumise à cette démarche, l'organisateur fournira le formulaire d'évaluation des incidences dument rempli.

Pièces à joindre obligatoirement au présent imprimé dûment complété, daté et signé

Document	Détail
DELAI DE 2 MOIS AVANT LA MANIFESTATION	
Dossier Technique type	**A télécharger sur le site www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateurs**
Le **règlement particulier** et le **programme** de la manifestation	
Avis de la fédération délégataire	Pour les manifestations non inscrites au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme et ou de ses organes déconcentrés, l'**avis** de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci.
Plan détaillé	à l'échelle adaptée, des voies et des parcours empruntés précisant le positionnement des **signaleurs**, des **secours**, **des passages délicats** et les éventuelles déviations mises en place. Pour vous aider à réaliser ces plans, vous pouvez utiliser ces outils : Viamichelin : http://www.viamichelin.fr/ Mappy : http://fr.mappy.com/ Google Earth : http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html Géoportail : http://www.geoportail.gouv.fr/accueil
attestation de chaque propriétaire	Si la manifestation traverse des propriétés privées, une **attestation de chaque propriétaire** donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété
DELAI DE 3 SEMAINES AVANT LA MANIFESTATION	
Attestations de présence des secouristes	
Si obligation : - **Attestation médecin** - **Attestation ambulance**	Si obligation de faire appel à un médecin et/ou une ambulance (voir tableau page 4) : - une attestation signée par le **médecin** sur laquelle apparaît son adresse et son numéro de téléphone ; - un document prouvant la mise à disposition de l'**ambulance**.
Liste des signaleurs	La **liste des signaleurs** sollicités pour assurer la sécurité de l'épreuve (**annexe n°6 et 7**)
Autorisation des villes traversées	La **production de la preuve matérielle** que chaque commune traversée a bien été informée et le tableau récapitulatif de **l'annexe n°2** "communes traversées"
arrêtés de circulation ou de stationnement	Les copies des **arrêtés de circulation ou de stationnement** des maires et du Conseil départemental
avis des préfets des autres départements	Les **avis des préfets des autres départements** si la manifestation dépasse les limites du département
"Natura 2000"	Le formulaire d'évaluation des incidences **"Natura 2000"** si la manifestation est soumise à cette démarche. Pour le savoir, vous pouvez accéder aux informations disponibles sur le site Internet de la DREAL
DES LA RECEPTION DE LA CONVENTION	
Convention forces de l'ordre	La copie de la **convention** conclue avec la **police ou la gendarmerie**
DELAI DE 6 JOURS FRANCS AU PLUS TARD AVANT LA MANIFESTATION	
attestation de police d'assurance	Vous devez fournir, au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation, une attestation de police d'assurance en application de l'article A. 331-2 du code du sport.
L'attestation de police d'assurance souscrite par vos soins doit garantir votre événement et couvrir votre responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. ▶ En principe, l'attestation de police d'assurance à produire doit préciser la date, le lieu, le nom et la nature de la manifestation que vous organisez. ▶ A supposer que votre contrat couvre pendant toute l'année les événements relevant du code du sport, vous pouvez produire une attestation annuelle mais cette dernière doit alors mentionner expressément les références textuelles du code du sport ainsi que le type d'événements couverts (organisation de randonnées, de courses, etc.).	